

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Le vide-grenier du Comité des Fêtes de Venerque se déroulera le :
Vendredi 14 Juillet 2023 de 7 h 30 à 17h
Allées du Duc de Ventadour 31810 VENERQUE.

Aucune inscription ne sera validée si la photocopie recto/verso de la carte d'identité n'est pas jointe au bulletin d'inscription.

Article 1 : Ce contrat est strictement réservé aux particuliers.

Article 2 : Pour les professionnels, contacter les organisateurs qui souhaitent en limiter le nombre.

Article 3 : Le Comité des fêtes tiendra l'unique point de vente de boissons et s'occupera du choix du restaurateur.

Article 4 : Les organisateurs seront présents sur les lieux à partir de 6h30 afin d'accueillir et placer les participants, leur emplacement sera réservé jusqu'à 9h00. Au-delà la place ne sera pas conservée.

Article 5 : Les places seront attribuées suivant la réception des inscriptions.

Article 6 : Aucun matériel ne sera fourni ou prêté par les organisateurs.

Article 7 : Les participants seront seuls responsables des marchandises déballées sur leur stand. Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas de casse ou de vol ayant lieu durant cette manifestation.

Article 8 : **Aucun véhicule ne circulera sur le site du vide-grenier avant 17h00.**

Article 9 : En cas d'intempéries la manifestation ne sera pas annulée, chaque exposant sera libre de déballer ou pas. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour toutes informations : comitedesfetesdeverequ@yahoo.com ou 07.83.77.07.62 : (laisser un message vocal), ou SMS ou www.cdfverequ.fr (afin de télécharger si besoin d'autres bulletins d'inscriptions).

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique